

PREFECTURE DE LA SARTHE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau de l'Utilité Publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Concernant un projet d'arrêté autorisant le conseil général de la Sarthe à réaliser des travaux et aménagements afin d'établir une passe à poissons sur le barrage du greffier en application des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement – Commune du Mans.

Par arrêté du 23 septembre 2013, le Préfet de la Sarthe a décidé d'une consultation du public sur un projet d'arrêté préfectoral autorisant le Conseil Général de la Sarthe à réaliser des travaux et aménagements afin d'établir une passe à poissons sur le barrage du greffier en application des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement – Commune du Mans.

Le dossier sera mis à la consultation pendant 15 jours consécutifs.

La consultation de ce dossier s'effectuera du 27 septembre 2013 au 11 octobre 2013 inclus uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultation du public/Dossiers 2013 »

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2013 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'expiration de ce délai, la synthèse des observations éventuelles sera réalisée par le porteur de projet et produite à l'autorité compétente pour prendre la décision. La synthèse des observations ainsi que les motifs de la décision seront mis en ligne.